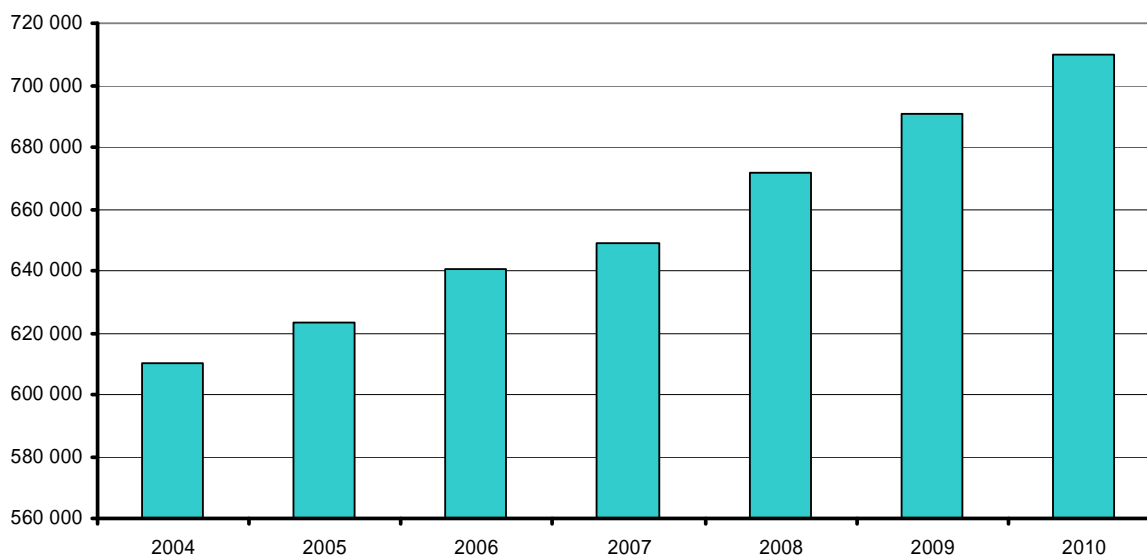


**Indicateur n° 7 : Offre d'équipements et de services en faveur des personnes âgées**

**1<sup>er</sup> sous-indicateur : nombre d'équipements et de services en faveur des personnes âgées**

**Nombre de lits et de places installés entre 2004 et 2010**



Source : STATISS 2004 2005 et 2006 pour données 2003, 2004 et 2005, DREES pour données 2006, CNSA pour données 2007-2010 (FINESS). Champ : France métropolitaine.

En 2010, le nombre de places en établissements et services pour personnes âgées a connu un rythme de progression de + 2,7 %, proche du rythme annuel moyen observé depuis 2004 (+ 2,6 %). Au total, 709 707 lits et places sont installés à fin 2010 pour l'ensemble de l'offre en établissements et services médico-sociaux. La progression est plus forte sur le secteur des services médicalisés à domicile (+ 6,6 %) que sur la prise en charge en établissements (+ 1,5 %), sous l'impulsion des différents plans et de la plus grande rapidité d'installation de ces services.

Le nombre de lits et places installés a augmenté d'environ 52 000 entre 2003 et 2007 sous l'impulsion du plan Vieillesse et Solidarité qui prévoyait initialement le financement de 40 000 places nouvelles sur la période : 10 000 places en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), 17 000 places de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), 13 000 places d'accueil de jour et d'hébergement temporaire. Les places supplémentaires proviennent d'installation de places financées sur les plans antérieurs (2000 - 2001).

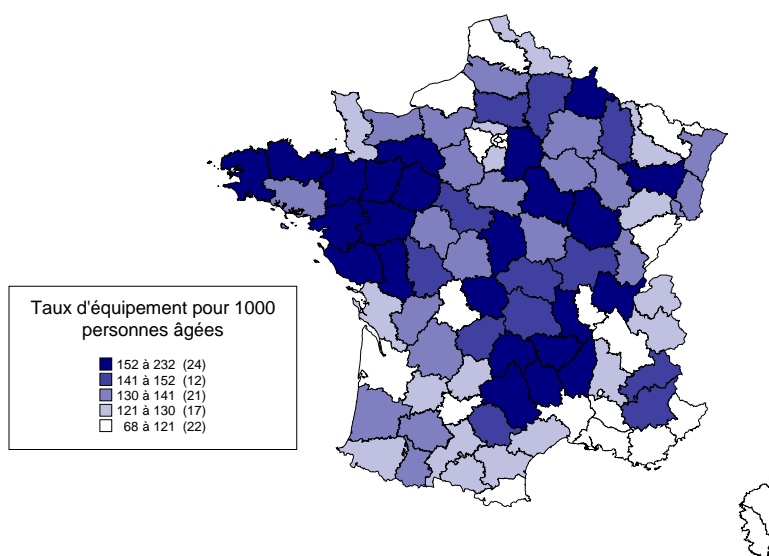
Le nombre de places effectivement installées au cours de l'année 2010 a été de l'ordre de 19 400, en accord avec la dynamique engagée par le Plan Solidarité Grand Age (PSGA) dont l'objectif pour 2010 était la création de 16 750 places nouvelles, soit 7 500 places d'EHPAD, 6 000 places de SSIAD, 2 125 places d'accueil de jour, et 1 125 places d'hébergement temporaire (le nombre de places installées en 2010 est supérieur à l'objectif du fait que des places notifiées les années antérieures ont été effectivement créées en 2010) .

**Taux d'équipement en établissements et services médico-sociaux France (hors DOM)**

Taux d'équipement	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Personnes âgées	132,1	131,4	134,9	132,4	128,4	128,6	129,7

Source : CNSA.

## Taux d'équipement en établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées en 2010, par département



Source : CNSA.

La tendance nationale observée depuis 2004 montre une baisse progressive du taux d'équipement sur le secteur des personnes âgées, puis à partir de 2008, une augmentation modérée de ce taux, tendance confirmée en 2010, sous l'impulsion du PSGA. Néanmoins les évolutions démographiques dans certaines régions font que les besoins progressent plus vite que l'offre entraînant une diminution des taux d'équipement observés.

L'augmentation récente du taux d'équipement en établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées résulte d'une politique volontariste de développement du secteur depuis 2005, et avec la création de la CNSA, d'une évolution importante des moyens financiers alloués en faveur des personnes âgées sur la période (au titre de l'objectif global des dépenses médico-sociales - OGD). L'entrée en dépendance plus tardive et la forte demande de maintien à domicile tendent en outre à réduire la pression de la demande.

### Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 7, 1<sup>er</sup> sous-indicateur :

Les lits ou places pris en compte concernent les structures suivantes : maisons de retraite (médicalisées - dont lits en établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD) et en sections de cure médicale - ou non médicalisées), logements - foyers (médicalisés uniquement), unités de soins de longue durée, services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), accueil de jour et hébergement temporaire. Ces données sont extraites de FINESS.

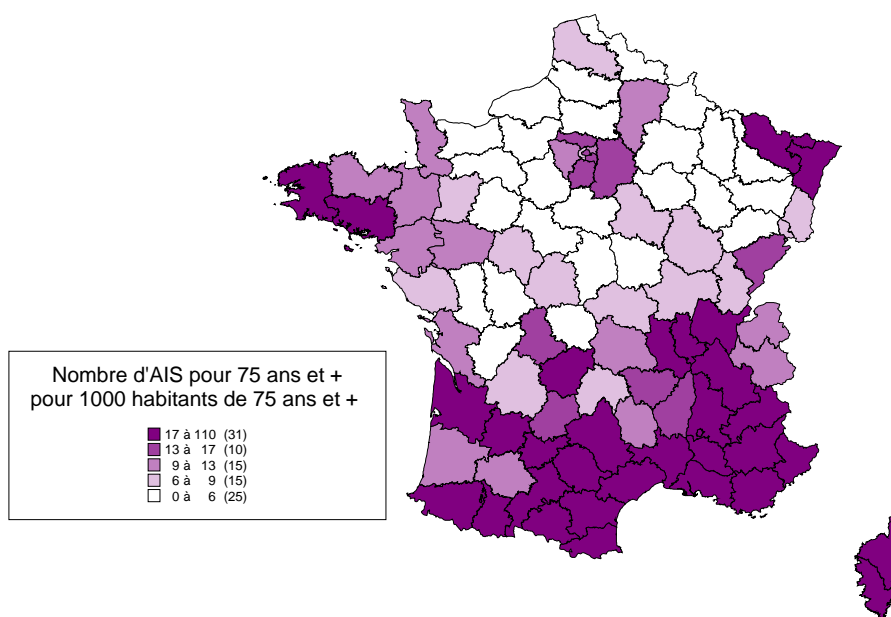
Le nombre de lits en USLD n'est plus renseigné dans FINESS depuis 2007 : les chiffres retenus sont ceux de la statistique annuelle des établissements (SAE) pour 2009.

Les taux d'équipement départementaux en 2010 sont calculés en rapportant le nombre de places ou de lits installés à la population âgée de 75 ans et plus, au 1<sup>er</sup> janvier 2009, multipliés par 1 000 habitants.

**Indicateur n° 7 : Offre d'équipements et de services en faveur des personnes âgées**

**2<sup>ème</sup> sous-indicateur : nombre d'actes infirmiers de soins (AIS) délivrés aux personnes âgées**

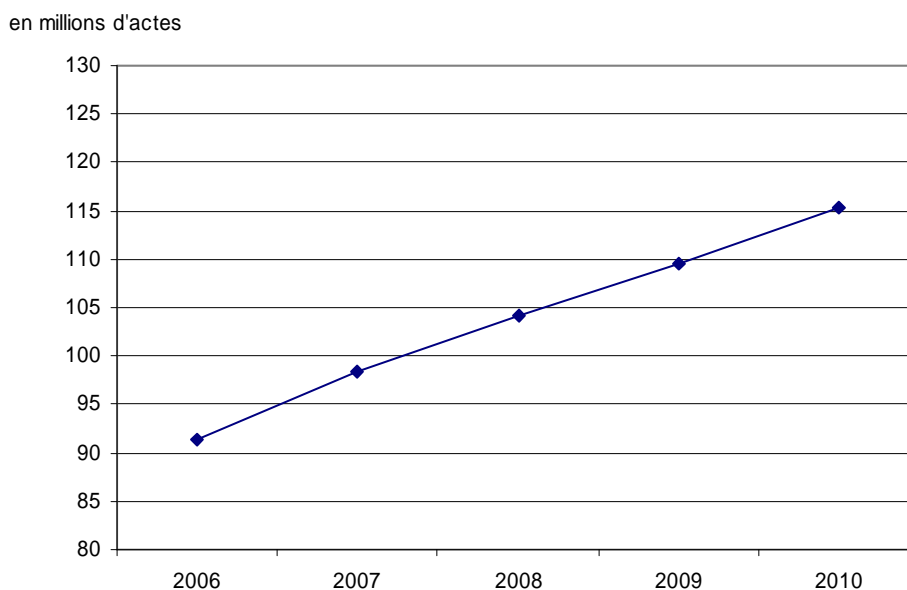
**Nombre d'actes infirmiers de soins pour les 75 ans et plus, par habitant, en 2010, par département**



Source : SNIIRAM - CNAMTS données du régime général.

L'activité des infirmiers libéraux intervenant au domicile des personnes âgées dépendantes constitue un élément essentiel de l'offre de soins médicaux à domicile (accompagnement en services de soins infirmiers à domicile - SSIAD, interventions d'une infirmière libérale). Le nombre d'actes cotés AIS (actes infirmiers de soins) effectués auprès des personnes de 75 ans et plus est utilisé par la CNSA pour répartir les enveloppes de mesures nouvelles dans le secteur des personnes âgées (au sein du critère de l'euro par habitant qui participe pour 50 % dans la répartition). Le volume d'actes en AIS continue de progresser à un rythme toujours très dynamique en 2010 (+ 5,3 % contre + 5,1% en 2009).

## Evolution du nombre d'actes infirmiers de soins réalisés sur les personnes de plus de 75 ans



Source : SNIIRAM - CNAMTS données du régime général. Champ : France métropolitaine.

Le rapprochement de l'offre libérale de soins infirmiers et des taux d'équipement médico-sociaux (*cf.* sous-indicateur précédent) met en évidence que les régions ayant des taux d'équipement en établissements et services médico-sociaux élevés sont caractérisés par un faible ratio d'AIS par habitant (c'est le cas en Bourgogne, Champagne-Ardenne, Poitou-Charentes). Inversement les régions du littoral méditerranéen (PACA, Corse, Languedoc-Roussillon) à fort volume d'AIS par habitant se caractérisent par des taux d'équipement bas. La dispersion du nombre d'AIS par habitant de 75 ans et plus est particulièrement importante et corrélée à la densité d'infirmiers libéraux.

La dépense en AIS pour les personnes âgées de 75 ans et plus en secteur libéral vient compléter la dépense globale de l'assurance maladie pour la prise en charge de la perte d'autonomie (*cf.* indicateur « objectifs/résultats » n° 3-1, 2<sup>ème</sup> sous-indicateur relatif aux écarts inter-départementaux et inter-régionaux de dépenses médico-sociales en euros par habitant).

### Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 7, 2<sup>ème</sup> sous-indicateur :

Les données figurant à ce sous-indicateur portent sur les actes infirmiers de soins (AIS) concernant les seuls bénéficiaires âgés de 75 ans et plus. Ces données sont extraites du Système National d'Information Inter-Régimes d'Assurance Maladie (SNIIRAM) : elles sont relatives aux seuls assurés relevant du régime général.

Le nombre d'AIS mesuré en 2010 est rapporté à la population des 75 ans et plus, au 1<sup>er</sup> janvier 2009, fournie par l'INSEE, dans la carte présentée.